

Enviscope partenaire

depuis 10 ans des éco-entreprises d'AXELERA

ENVISCOPE.COM propose aux PME, TPE, jeunes pousses adhérentes d'AXELERA des offres à tarifs réduits.

❖ **Abonnement partenaire AXELERA (cochez l'offre choisie)**

- 1 an, 1 adresse mail : site + lettres : 60 € HT o 2 ans 120 € o
- 1 an de 2 à 5 adresses : sites +lettres : 220 € HT o 2 ans 440 € o

Identifiant et adresse mail uniques :

1- Nom..... PrénomMail.....@.....

❖ **Contrat partenaire**

- Avec le contrat partenariat, Enviscope.com remet en forme et publie de une à cinq vos informations sous réserve que ces informations correspondent à la ligne éditoriale d'Enviscope.com (voir la description ci-dessous)
- Le contrat comprend un abonnement d'un an à Enviscope.com

Je choisis mon offre de partenariat (cochez l'offre retenue)

- 1 information diffusée / an + abonnement : 450 € HT (542,7 € TTC) o
- 2 informations diffusées / an + abonnement : 850 € HT (1025,10 € TTC) o
- 3 informations diffusées / an + abonnement : 1200 € HT (1447,20 € TTC) o
- 4 informations diffusées / an +abonnement : 1500 HT (1809 € HT) o
- 5 informations diffusées / an + abonnement : 1750 € HT (2110,5 € HT) o

• Contrat choisi :..... Total HT.....Total TTC.....

• Paiement : Chèque : O Virement O Autre : O

Entreprise :..... Voie et numéro :.....

Code Postal :..... Commune :..... Pays :.....

Contact :Fonction :

TélMobile Mail.....@.....

Médias pour un futur durable SAS au capital de 600 euros- Siège social 43 rue Rochon 69270 Couzon au Mont d'Or France -
RCS Lyon 501 256 812 - SIRET 501 256 812 00014 - Code NAF 5813Z - TVA FR 12501256812

www.enviscope.com Téléphone +33 (0) 4 26 18 38 44 mobile 06 16 36 18 39

Conditions de publication

Nous attirons votre attention sur le fait que votre entreprise sera seule responsable d'adresser à la rédaction d'Enviscope le nombre de communiqués qu'elle souhaite voir exploités au titre du contrat de partenariat au cours de la durée du contrat et de leur compatibilité avec la ligne éditoriale d'Enviscope.

Enviscope.com ne pourra pas être tenu responsable de la non –publication du nombre souhaité de communiqués si, d'une part, votre entreprise n'a pas envoyé le dit nombre de communiqués, et d'autre part, si les communiqués qu'elle a envoyés ne correspondent pas à la ligne éditoriale d'Enviscope.

La rédaction d'Enviscope sera pour sa part seule juge de la compatibilité des communiqués reçus avec sa ligne éditoriale et aucune négociation ne pourra avoir lieu sur ce point.

Aucune réclamation ne sera recevable en cas de publication d'un nombre d'article inférieur au nombre souscrit pour l'une des deux raisons mentionnées ci-dessus.

Ligne éditoriale :

Enviscope.com a vocation à publier toute information susceptible d'intérêt pour un public dont l'activité professionnelle l'implique dans la transition écologique...

Enviscope.com ne publie pas d'informations à caractère diffamatoire, attentatoire à l'ordre public, et d'une manière générale susceptible de contrevenir à la réglementation...

En signant le contrat de partenariat Enviscope, vous reconnaissez avoir pris connaissance de la ligne éditoriale d'Enviscope.com et acceptez sans réserve l'arbitrage de la rédaction d'Enviscope sur vos communiqués de presse.

Mode d'emploi

Pour le bon déroulement de cette prestation, nous vous remercions de bien vouloir suivre la procédure suivante pour l'envoi des communiqués que vous souhaitez voir exploités au titre du contrat de partenariat :

- l'envoi de votre communiqué doit être adressé à l'adresse redaction@enviscope.com avec la mention en objet « communiqué de presse – contrat de partenariat »
- La rédaction vous indiquera par retour si ce communiqué correspond bien à la ligne éditoriale du site Enviscope.com et s'il peut de ce fait être pris en compte au titre du contrat de partenariat.
- Si le communiqué est jugé conforme à la ligne éditoriale, la rédaction rédigera un article sur la base des éléments qu'il contient. Au besoin, des renseignements complémentaires, une interview ou une iconographie pourront vous être demandés.
- L'article sera ensuite publié sur le site Enviscope.com et diffusé dans l'infolettre quotidienne et dans l'infolettre hebdomadaire, avec la mention « **entreprise partenaire** ».

